

AWARDS DES MÉDIAS SAISON 7

RÈGLES D'ATTRIBUTION

Les articles ci-dessous traitent des distinctions classées dans le tableau suivant :

PRIX DU PUBLIC					
1 Web série préférée 2023	2 Animatrice préférée 2023	3 Animateur préféré 2023		4 Présentatrice de JT préférée 2023	
5 Présentateur de JT préférée 2023	6 Divertissement préférée 2023	7 Chaîne de télévision préférée 2023		8 Chaîne TV étrangère préférée 2023	
9 Page sportive préférée 2023	10 Fun page préférée 2023	11 Émission Tv préférée 2023		12 Émission radio préférée 2023	
13 Podcast préféré 2023	14 Top Trend Média 2023	15f Invité TV préférée 2023	16 Chroniqueur culture préférée 2023	17 Campagne pub préférée 2023	18 Journalist e préféré 2023
PRIX DU JURY					
19 Meilleur reportage Tv 2023	20 Meilleur reportage Radio 2023	21 Meilleur reportage écrit 2023		22 Prix Martinez Zogo 2023	

Art. 1. Les votes sont organisés par la plateforme Médiatude.

Art. 2. Les prix récompensent les choix du public (Internautes de Facebook) d'une part et d'un jury d'autre part.

Art. 3. Le public (Internautes de Facebook) plébiscite son préféré dans sa catégorie, pour ses accomplissements, ses performances et son comportement général durant l'année 2023. Le plébiscite d'un acteur des médias ou d'un média n'ayant pas exercé au courant de l'année 2023,

sera annulé.

Art. 4. Excepté pour les catégories dans la classe **prix du jury**, les lauréats sont sélectionnés par le public (internauts de Facebook) dont la tranche d'âge varie de **13 ans à 65 ans et plus**. Ce sont des téléspectateurs, auditeurs, lecteurs... tous utilisateurs du réseau social Facebook.

Art. 5 : Le vote est **interdit** aux comptes Facebook créés en 2023

Art. 6. Le vote s'effectue **uniquement sur la page Facebook de Médiatude**.

La désignation émane :

A)

Les internautes désignent les **3 nominés** par catégorie en mentionnant leurs noms **dans un commentaire unique**. Ceux des candidats dont les noms ont le plus été mentionnés se retrouvent au second tour du vote après vérification.

-Les 3 candidats dont les noms reviennent le plus sont retenus par Médiatude. Les internautes sont à nouveau appelés à départager le TRIO pour enfin désigner le grand vainqueur par catégorie. Ce 2ème vote se fait en mentionnant en commentaire le **NUMÉRO attribué** à son candidat préféré.



B)

Les Lauréats de la **classe Prix du Jury** sont choisis après concertation d'un jury spécialisé. La catégorie **14** est désignée sur la base des chiffres récoltés sur internet et du vote du public.

Art. 7. Dans le cas d'une égalité pour la première place après la fin de la procédure susmentionnée, les nominés qui sont à égalité reçoivent la distinction conjointement.

Art. 8.

- Le vote débute le 23 décembre 2023
- Pour chaque catégorie et dans l'ensemble des deux tours, le public dispose de **72 heures** maximum pour soumettre son choix.

Art.9. Pour chacune des **18 catégories** soumises au vote du public, Médiatude proposera les critères de présélection aux internautes.

Art. 10. Les lauréat(e)s reçoivent leur prix en personne lors d'une cérémonie organisée par Médiatude et ses partenaires.

Art. 11. La procédure de vote pour chacun des prix est supervisée par 03 observateurs indépendants et pourra être supervisée par chaque internaute à partir de son ordinateur, téléphone ou tablette.

Art. 12. Nonobstant ce qui précède, Médiatude peut – à tout moment et à son entière discrétion –

écarter un ou des suffrages émanant du vote des internautes s'il se rend compte que des personnes ont eu un comportement reprochable (**spamming, utilisations de faux profils, injures...**) Dans ce cas, Médiatude n'est pas tenue de rendre publique sa décision, ni d'en informer le votant ou toute autre personne tierce.